

Pétition pour demander la prise en charge par le CNRS des frais occasionnés par le télétravail

Nous vous invitons à signer et faire signer [la pétition](#) autour de vous!

Chère collègue, cher collègue,



Nous vous avons fait parvenir [les résultats de notre enquête](#) portant sur la période du premier confinement en 2020. Il ressort de cette enquête que le personnel est favorable au télétravail en moyenne deux jours par semaine et demande sa prise en charge financière.

Depuis le début de la pandémie à la Covid-19 et les confinements successifs, nous, agents du CNRS, avons dû faire face à de très nombreuses difficultés afin d'assurer la continuité de l'activité de recherche à laquelle nous sommes profondément attachés. Certain.e.s d'entre nous ont continué à avoir une activité en présentiel mais la plupart ont été plac.e.s en télétravail ou en ASA. Les conditions du télétravail ont été souvent très difficiles car nous n'avons pas l'équipement informatique adéquat, les consommables, les équipements ergonomiques (fauteuils et bureau) nécessaires pour travailler. Nous avons été nombreux à devoir assurer à la fois le télétravail et la garde d'enfant, avec l'impossibilité de nous isoler pour réaliser nos missions dans de bonnes conditions, en raison de l'exiguïté de nos domiciles.

Depuis le début du premier confinement, nous avons été obligé.e.s d'engager des dépenses pour pouvoir travailler :

- Équipement informatique lorsqu'il n'est pas fourni par l'employeur, logiciels ;
- Mobilier de bureau (fauteuil, bureau ...) ;
- Frais d'impression (achat d'imprimante et de consommables tels que l'encre et le papier) ;
- Passage à un forfait plus haut débit de la connexion internet personnelle afin que tous les membres du foyer puissent l'utiliser dans des conditions correctes ;
- Frais de téléphonie ;
- Augmentation de la consommation d'électricité ;
- Augmentation des dépenses de chauffage ;
- Frais de repas de midi qui ne sont plus subventionnés par le CNRS en raison du travail à distance.

Ces frais n'ont reçu aucune compensation de la part du CNRS à ce jour. La plupart des salariés des grandes entreprises ont aujourd'hui obtenu des compensations financières de leur employeur en dédommagement des dépenses occasionnées par le télétravail dans cette période.

Par rapport à 2019, les économies faites sur le budget de l'action sociale par le CNRS, notamment pour la subvention de la restauration sociale, représentent 4,3 millions d'euros ! Cet argent doit revenir aux salariés de notre organisme !

Nous demandons au CNRS :

- La fourniture d'un équipement informatique pour tous les agents. Le coût de ces équipements ne doit pas être pris sur le budget des unités de recherche.
- Le remboursement forfaitaire des frais engagés par le télétravail depuis le début de cette crise sanitaire.
- L'attribution de tickets restaurant lorsque l'accès à la restauration collective n'est plus possible y compris pour les collègues en télétravail.

Les économies faites sur le budget de l'action sociale, et en particulier au niveau de la restauration sociale, doivent être utilisées pour prendre en charge les frais liés au télétravail.

Plus globalement, les frais occasionnés par le télétravail quelles que soient les conditions sanitaires doivent être pris en charge par l'employeur qui, du fait du télétravail, réalise des économies sur des dépenses qui sont supportées par le télétravailleur.

Des négociations sur le télétravail s'ouvrent dans la fonction publique d'Etat.

[La CGT vient de signer l'accord de méthode et participera à ces négociations.](#)

La situation de confinement que nous avons connue en 2020 perdure en 2021 ; notre employeur doit reconnaître et prendre en charge les frais engagés par le personnel en télétravail.

Nous vous invitons à signer et faire signer [la pétition](#) autour de vous!

Si vous voulez que la CGT mène une action similaire dans un autre établissement, faites-nous remonter vos souhaits.